

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le trente avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 23 avril 2015, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA.

ABSENTS : Josée Michelle AIBAR.

EXCUSES : néant.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Fabrice LODI-CHEMAIN à Eric FROMAIN, Christian BULAND à Daniel GOUX, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA.

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les procès-verbaux des séances des 26 février et 26 mars 2015

Communication n° 15.044 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de mars 2015) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 15.045 : AFFAIRES FINANCIERES : TARIFS

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs municipaux tels que joints en annexe ;
- de dire que ces tarifs sont applicables au 31 août 2015 pour tous les services sauf pour les piscines municipales et la médiathèque ainsi que le tarif complémentaire du service communication ;
- de dire que les tarifs des piscines et médiathèque sont applicables au 1^{er} juin 2015 ;
- de dire que le tarif des insertions publicitaires sur le disque zone bleue est applicable au 1^{er} mai 2015.

Délibération n° 15.046 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Délégation à l'organe exécutif afin de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux

Le Conseil Municipal décide :

- de déléguer à l'organe exécutif la capacité de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux pour les projets suivants :
 - Délégation de service public
 - Création d'une régie dotée de l'autonomie financière
 - Partenariat visé à l'article L 1414-2 du Code général des collectivités territoriales

Délibération n° 15.047 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Complément relatif à la délibération concernant l'élection des membres de la commission de délégation de service public

Le Conseil Municipal décide :

- de compléter la délibération n°14.076 du 26 juin 2014 relative à l'élection des membres de la commission de délégation de service public comme suit :

« De manière ponctuelle, tout suppléant pourra remplacer tout titulaire à l'intérieur d'une même liste ».

Délibération n° 15.048 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnité compensatrice de congés payés

Le Conseil Municipal décide :

- de verser à titre exceptionnel à M. Morad Nassih une indemnité compensatrice globale correspondant à 15 jours de congés payés, soit 1 268,08 € ; (1/10^{ème} de la rémunération annuelle brute x 15/27èmes) ;
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2015.

Délibération n° 15.049 : RESSOURCES HUMAINES : Vacations études surveillées assurées par des enseignants

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le tableau suivant relatif aux vacations des études surveillées en remplacement du tableau précédemment adopté.

Type de vacation	Base réglementaire de rémunération	Personnel concerné	Taux de référence	Durée d'une vacation	Taux de base en €	Coefficient appliqué, logiciel paye	Rémunération de la vacation	Rubrique de paye
Supervision des études surveillées	Circulaire préfectorale	Prioritairement directeur du groupe scolaire, ou exceptionnellement un autre enseignant du groupe scolaire	taux pour un service d'études surveillées professeur classe normale	2 h 00	21,86	1,1438	25,00€	2609

- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre globalisé 012 du budget 2015.

Délibération n° 15.050 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une nouvelle garantie financière à la SA d'Économie mixte ADOMA pour l'opération de démolition-reconstruction de la résidence "Revaision" 17 rue des Etats-Unis à Saint-Priest.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder la garantie de la Ville de Saint-Priest à hauteur de 15 % de 3 422 682 €, soit la somme de 513 402,30 € à la SA d'Économie Mixte ADOMA dans le cadre de l'opération de démolition et reconstruction sur site de la résidence « Revaision », 17 rue des Etats-Unis à Saint-Priest ;

Appel de la garantie : Au cas où la SA d'Économie Mixte ADOMA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais apposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- d'engager le Conseil Municipal à libérer pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Délibération n° 15.051 : AFFAIRES FINANCIERES : Suppression de la sous-régie de recettes pour les locations de salles

Le Conseil Municipal décide :

- de supprimer la sous-régie de recettes liée à l'encaissement du montant des locations de salles au sein du Théâtre Théo Argence.

Délibération n° 15.052 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » telle que celle-ci est proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) ;
- d'autoriser le maire à signer ladite charte.

Délibération n° 15.053 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - EC MAYET - Demande d'autorisation en vue de transférer des activités de traitement de surface depuis le bâtiment existant vers un nouveau bâtiment 3 rue du Mâconnais - Avis de la Commune

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur ce projet sous réserve :
 - du respect des dispositions énoncées dans le dossier, notamment en ce qui concerne le suivi et la surveillance des activités ;
 - du suivi du devenir du site actuel : avec la cessation d'activité, la remise en état et l'occupation future (selon les réglementations PLU et PPRT).

Délibération n° 15.054 : URBANISME : Signature d'une convention pour l'utilisation du logiciel "Pack ADS" de la Métropole de Lyon

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise en commun du « Pack Autorisation droit des sols » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Métropole de Lyon ;
- de dire que la dépense correspondante, représentant 2 046 €/an pour les années 2015 et 2016, sera imputée à l'article 6182.

Délibération n° 15.055 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - secteur Mi-Plaine

Le Conseil Municipal décide :

- de dénommer la voie qui desservira le lotissement de Realy Conseil destiné à accueillir quatre lots de maisons individuelles :
 - Impasse Louis Léopold Ollier (Chirurgien orthopédique 1830-1900).

Délibération n° 15.056 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voies - ZAC BERLIET

Le Conseil Municipal décide :

- De dénommer la voie parallèle au boulevard de la Cité Berliet, dans la ZAC Berliet :
 - Rue Jean Gabin (Acteur 1904-1976).

Délibération n° 15.057 : SECURITE ET PREVENTION : Convention de coopération et de financement Ville - Est Métropole Habitat relative à l'installation d'un système de vidéo-protection sur le secteur Laurent Bonnevoy - rue Camille Claudel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de coopération et financement avec Est Métropole Habitat (EMH) dans le cadre de l'installation d'un système de vidéo-protection sur le secteur Laurent Bonnevoy-rue Camille Claudel.
- d'autoriser Monsieur le Maire de signer ladite convention.
- de dire que la dépense est imputée à l'article 2315 et la recette (participation EMH) à l'article 1316.

Délibération n° 15.058 : SOLIDARITE : Octroi d'une subvention exceptionnelle au Foyer Notre Dame des sans-abris pour son opération « Les arbres de la solidarité »

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 2.000 € à l'association « Foyer Notre Dame des sans-abris » dans le cadre de son opération « Les arbres de la solidarité » ;
- de dire que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 15.059 : EDUCATION : Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2015

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les modalités d'attribution de l'aide financière relatives aux familles au titre de l'année 2015 en ce qui concerne les colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques, telles que celles-ci sont déterminées ci-après

Les parents restent seuls responsables du choix de l'organisme de vacances ainsi que des séjours et doivent obligatoirement solliciter l'aide communale avant le départ de leur enfant. Toute demande d'aide financière formulée après le début du séjour sera refusée.

La Ville n'accordera une aide que dans le cadre d'une inscription personnelle et non pas une inscription faite par l'intermédiaire d'un comité d'entreprise ou autre.

En ce qui concerne la participation financière de la Ville, celle-ci est fixée à 28 € par jour et par famille à l'exception de celles dont le quotient familial est supérieur à 1 300 €. La participation de la Ville est plafonnée à 21 jours.

Il est rappelé que les différentes aides accordées (CAFAL, CE, Ville...) ne peuvent en aucun cas dépasser le coût du séjour ; elles seront versées directement à l'organisateur du séjour sur présentation d'un état détaillé par bénéficiaire, faisant apparaître les différentes participations.

Il est rappelé qu'une somme de 25 000 € a été inscrite au budget primitif 2015.

- de dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6713.

Délibération n° 15.060 : AFFAIRES CULTURELLES : Convention Carte M'ra 2015-2019

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la conclusion d'une convention liée à la mise en place de la carte « M'RA ! » avec la Région Rhône-Alpes pour, d'une part, le Théâtre Théo Argence, et d'autre part, le cinéma « le Scénario » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Délibération n° 15.061 : VIE ASSOCIATIVE : Demande de subvention exceptionnelle par le Cercle 5 Pompiers de Saint-Priest

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Cercle 5 pompiers de Saint-Priest
- de dire que cette subvention sera imputée à l'article 6745 du budget 2015.

Délibération n° 15.062 : VIE ASSOCIATIVE : Nouveau règlement des salles municipales

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur de location des salles municipales tel que celui-ci est joint en annexe du présent rapport ;
- de dire que celui-ci entrera en vigueur le 31 août 2015.

Délibération n° 15.063 : VIE ASSOCIATIVE : Demande de gratuités de salles municipales par différentes associations

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder à titre exceptionnel et compte tenu du caractère social de ces manifestations, la gratuité de la mise à disposition de :
 - La salle Concorde le 23 mai 2015 à l'association « Un Geste Pour Madagascar » ;
 - La salle Mosaïque le 31 mai 2015 au Conseil des Parents d'Elèves de l'école Joseph Brenier ;
 - La salle Concorde le 6 juin 2015 à l'association « Allez Champion » ;
 - La salle Concorde le 18 juin 2015 au Club du 3^{ème} âge du Château.

Communication n° 15.064 : AVIS ET COMMUNICATIONS :
communication sur la situation du syndicat intercommunal de Rajat
Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

La séance est levée à 21 heures.

**Le Maire,
Gilles GASCON**